



## COMPILATION ADMINISTRATIVE

### Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale disponible au Service du greffe. Pour vérifier les dispositions applicables, veuillez consulter le texte officiel au Service du greffe de la ville de Mont-Tremblant.

La mention « *Modifié par :* » à la fin d'un article indique que ce dernier a fait l'objet d'une ou plusieurs modifications dont la référence est alors précisée.

## RÈGLEMENT (2008)-100 PLAN D'URBANISME

Règlement (2008)-100, adopté le 10 novembre 2008, entré en vigueur le 26 janvier 2009

Corrigé par un procès-verbal déposé au conseil municipal le 9 février 2009

Pages concernées : 7, 113, 117 à 120, 125 et 126

Amendé par les règlements suivants :

- Règlement (2009)-100-1, adopté le 14 septembre 2009, entré en vigueur le 16 octobre 2009  
Pages concernées : 185, 192, 199
- Règlement (2010)-100-2, adopté le 12 juillet 2010, entré en vigueur le 20 août 2010  
Pages concernées : 5-9, 38, 54-54-1, 120, 122, 138, 138-1, 145-145-1, 175-175-1, 184-1, 191-1, 191-2, 196-1, 196-2, 198, 200, 201, 206, 206-1
- Règlement (2010)-100-3, adopté le 13 septembre 2010, entré en vigueur le 25 novembre 2010  
Pages concernées : 233-233-1, 235-236, 241-242, 244, 248, 255
- Règlement (2010)-100-4, adopté le 22 novembre 2010, entré en vigueur le 17 décembre 2010  
Page concernée : 191

- Règlement (2011)-100-5, adopté le 13 juin 2011, entré en vigueur le 17 juin 2011  
Pages concernées : 1 à 9 (table des matières), 46, 46-1, 47, 57-1, 123, 128, 170, 175, 184-1, 184-2, 191-1, 191-2, 192, 194, 195, 196-1, 197, 198-1, 204, 209, 210, 211
- Règlement (2011)-100-6, adopté le 12 décembre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011  
Pages concernées : 1 à 10 (table des matières), 123, 127, 198-2, 199-1, 211 à 213
- Règlement (2011)-100-7, adopté le 12 septembre 2011, entré en vigueur le 20 octobre 2011  
Page concernée : 195
- Règlement (2011)-100-8, adopté le 12 mars 2012, entré en vigueur le 20 avril 2012  
Pages concernées : 7 à 10 (table des matières), 123, 191, 199-2 à 199-5
- Règlement (2012)-100-9, adopté le 12 mars 2012, entré en vigueur le 20 avril 2012  
Pages concernées : 179 à 197
- Règlement (2012)-100-10, adopté le 11 juin 2012, entré en vigueur le 20 juillet 2012  
Pages concernées : 7 à 10 (table des matières), 160, 161, 190, 199-6
- Règlement (2012)-100-11, adopté le 9 juillet 2012, entré en vigueur le 19 octobre 2012  
Pages concernées : 8 à 10 (table des matières), 198-3 et 199-7
- Règlement (2012)-100-12, adopté le 11 mars 2013, entré en vigueur le 22 mars 2013  
Pages concernées : 8 à 10 (table des matières), 19, 32, 33, 56, 67, 68, 106, 107, 117, 118, 126, 127, 132, 133, 192, 202, 198-4, 199-8 et 199-9
- Règlement (2013)-100-13, adopté le 12 août 2013, entré en vigueur le 20 septembre 2013  
Pages concernées : 7 à 10-2 (table des matières), 212 à 214, 258 à 258-43, 199-10 et 200-1
- Règlement (2013)-100-14, adopté le 9 décembre 2013, entré en vigueur le 20 décembre 2013  
Pages concernées : 10 à 10-2 (table des matières), 195 à 196-2, 199-11 et 207
- Règlement (2013)-100-15, adopté le 10 mars 2014, entré en vigueur le 21 mars 2014  
Pages concernées : 6 à 10-2 (table des matières), 57-2, 69, 90, 107, 108, 120 à 122, 123-1, 132, 133, 147, 191, 191-1, 199-12, 209 et 209-1
- Règlement (2014)-100-16, adopté le 14 juillet 2014, entré en vigueur le 17 juillet 2014  
Pages concernées : 9 et 10 (table des matières), 179, 179-1, 180, 180-1, 198-5 et 198-6

- Règlement (2014)-100-17, adopté le 9 mars 2015, entré en vigueur le 20 mars 2015  
Pages concernées : 9 à 10-2 (table des matières), 196-2 et 198-7
- Règlement (2015)-100-18, adopté le 9 novembre 2015, entré en vigueur le 26 novembre 2015  
Pages concernées : 10-1, 10-2 (table des figures) 258-2, 258-3, 258-4, 258-10, 258-12, 258-16, 258-17, 258-18, 258-20 à 258-24, 258-25, 258-27 à 258-30, 258-32 à 258-35 et 258-38
- Règlement (2015)-100-19, adopté le 14 mars 2016, entré en vigueur le 25 avril 2016  
Pages concernées : 166, 167
- Règlement (2016)-100-20, adopté le 11 juillet 2016, entré en vigueur le 19 août 2016  
Pages concernées : 10 et 198-8
- Règlement (2016)-100-21, adopté le 12 septembre 2016, entré en vigueur le 16 septembre 2016  
Page concernée : 191-2
- Règlement (2016)-100-22, adopté le 14 novembre 2016, entré en vigueur le 24 novembre 2016  
Pages concernées : 10, 198-9, 198-10, 199-13 et 208
- Règlement (2016)-100-23, adopté le 25 novembre 2016, entré en vigueur le 16 décembre 2016  
Pages concernées : 6 à 10-2 (table des matières), 212, 258-1, 258-2, 258-2-1, 258-6, 258-9, 258-13, 258-14, 258-22, 258-26, 258-27, 258-27-1, 258-33 à 258-40-1
- Règlement (2017)-100-24, adopté le 14 août 2017, entré en vigueur le 17 août 2017  
Pages concernées : 10 (table des matières), 198-11
- Règlement (2018)-100-25, adopté le 14 mai 2018, entré en vigueur le 18 mai 2018  
Pages concernées : 8 à 10 (table des matières), 258-9 à 258-13 et 258-34 à 258-36.1
- Règlement (2019)-100-26, adopté le 8 avril 2019, entré en vigueur le 17 mai 2019  
Pages concernées : 8 à 10 (table des matières), 198-12
- Règlement (2019)-100-27, adopté le 12 août 2019, entré en vigueur le 15 août 2019  
Pages concernées : 9 à 10-2 (table des matières), 56-1, 57-3, 68, 69, 80, 98, 106, 107, 109, 110, 114, 116 à 119, 123-2, 126-1, 126-2, 127-1, 127-2, 132, 133, 147, 149 à 152, 191-1, 194, 202, 209-1, 228 à 230, 232
- Règlement (2019)-100-28, adopté le 19 décembre 2019, entré en vigueur le 20 décembre 2019  
Pages concernées : 5 à 10-3 (table des matières), 184-2, 195, 196, 199-14, 199-15, 210

- Règlement (2020)-100-29, adopté le 18 juin 2020, entré en vigueur le 19 juin 2020  
Page concernée : 199-16
- Règlement (2020)-100-30 adopté le 18 juin 2020, entré en vigueur le 19 juin 2020  
Pages concernées : 182, 217, 232, 233, 233-1 , 241, 242, 242-1, 245, 246, 248, 253 et 254
- Règlement (2020)-100-31 adopté le 20 août 2020, entré en vigueur le 21 août 2020  
Pages concernées : 181 et 199-18
- Règlement (2020)-100-32 adopté le 14 décembre 2020, entré en vigueur le 18 décembre 2020  
Page concernée : 192
- Règlement (2021)-100-33 adopté le 18 janvier 2021, entré en vigueur le 16 avril 2021  
Page concernée : 183
- Règlement (2021)-100-35 adopté le 14 juin 2021, entré en vigueur le 18 juin 2021  
Pages concernées : 210, 211-2 et 211-3
- Règlement (2021)-100-36 adopté le 12 juillet 2021, entré en vigueur le 20 août 2021  
Page concernée : 199-19
- Règlement (2021)-100-37 adopté le 14 mars 2021, entré en vigueur le 18 mars 2021  
Pages concernées : 207-208